



CHARTE SANITAIRE COVID 19

Mise en œuvre à partir du 11/05/2020

Par

SECILOG

Sur l'ensemble de ses établissements

Mise à jour le 26/05/2020

Table des matières

1) QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE CONTRE LE COVID 19	2
2) LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES.....	3
3) LES CONSIGNES DE SECURITE	4

1) QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE CONTRE LE COVID 19

Suite à la crise sanitaire, cette charte vise à fixer l'ensemble des dispositions sanitaires mise en place pour assurer la reprise d'activité des sites SECILOG suite à la pandémie du COVID 19.

Les consignes respectent les protocoles de déconfinement et guides édictés par le ministère du travail ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID-19 du 15-05-2020.

Cette charte est applicable par tous les stagiaires en formation chez SECILOG, **les mesures prescrites dans ce document devront être strictement et intégralement respectées pour assurer la santé de tous.**

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

➤ Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

➤ Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

Sur les surfaces contaminées (tables, chaises, objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?	COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)	QUELS SONT LES SIGNES ?
 <p>Lavez-vous très fréquemment les mains</p> <p>Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir</p> <p>Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le</p> <p>Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades</p>	 <p>• Par la projection de gouttelettes</p> <p>• Face à face pendant au moins 15 minutes</p> <p>-1m</p>	 <p>Fièvre</p> <p>Fatigue</p> <p>Toux et maux de gorge</p> <p>Gêne respiratoire</p> <p>Maux de tête</p> <p>Courbatures</p>

2) LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Respecter strictement les gestes barrières-porter le masque

A votre arrivée sur le site, dans le cadre d'une procédure de contrôle à l'entrée du site, il vous sera demandé de porter obligatoirement un masque de protection. Ce masque devra être constamment porté dans les salles de formation et durant les formations pratiques.

A défaut, l'accès au site pourra vous être refusé.

Dès l'entrée dans nos locaux, il vous est également demandé de vous désinfecter les mains avec la solution hydro-alcoolique qui sera mise à disposition à l'accueil puis dans les salles et ateliers de formation.

Toutes ces consignes seront rappelées par une information préalable à la session de formation dispensée par le formateur.

Chaque jour, les locaux, espaces sanitaires et le matériel seront intégralement nettoyés et désinfectés : espaces communs, sanitaires, toutes les surfaces de contacts, véhicules, engins, équipements pédagogiques, ordinateurs, , tablettes, tables, chaises...



Par la suite, au cours de votre journée, merci de respecter scrupuleusement les consignes suivantes afin de prévenir les risques de transmission du virus pour vous et pour les autres personnes :

- Port du masque constant
- Le lavage régulier et complet des mains à l'eau et au savon ou avec du gel hydro-alcoolique pour l'ensemble des salariés et du public présents sur le site est obligatoire.
- Le respect strict d'une distance minimale d'1 mètre entre les personnes est essentiel. Merci de faire preuve d'une vigilance constante.
- Les contacts sociaux physiques sont à proscrire : Embrassades, poignées de mains, checks, accolades

3) LES CONSIGNES DE SECURITE

3-1) Distanciation et E-learning

Pour certaines formations nous pouvons proposer des formations à distance (**Classrooms**) dont la totalité ou une partie peut être animée à distance par nos formateurs (Formation des membres du CSE par exemple) . N'hésitez pas à nous consulter à ce sujet notre offre évolue constamment...

Par ailleurs, nous pouvons proposer des formations en **E-learning** (Habitations électriques, travaux en hauteur, prévention des risques psycho-sociaux...) contactez nous pour connaître les modalités de mise en œuvre.

3-2) Salles de cours

La capacité des salles de formation a été revue afin de permettre le respect de la distance minimale d'1 mètre entre les personnes, néanmoins, le port du masque est rendu obligatoire en salle de cours

Chaque salle affichera une jauge maximum en nombre de stagiaires+formateurs.

Des solutions de désinfection du mobilier, des équipements pédagogiques et du matériel informatique sont mises à la disposition des stagiaires (via le formateur).

3-3) Décontamination matériels pédagogiques

Pour les activités pédagogiques le permettant, les simulations, l'explication du geste seront privilégiées à l'activité impliquant un contact avec un équipement ou outil, dans les autres cas une décontamination sera effectuée après chaque séquence avec contact d'un stagiaire.

3-4) Mesures spécifiques pour la mise en œuvre de certaines formations

3-4-1) Formations à la conduite d'engins CACES®

Le port du masque est obligatoire lors du déroulement des séquences pratiques lors des temps d'observation et d'attente et dans les cabines des véhicules, engins de manutention, de levage ou de BTP.

Le nombre de personnes présentes dans les cabines des véhicules ou engins lors des conduites est limité à une personne.

Chaque stagiaire se lavera les mains avec une solution de gel hydro alcoolique ou du savon avant et après sa séquence de conduite.

Une désinfection des postes de conduite sera effectuée par le stagiaire à chaque changement de conducteur grâce aux solutions de nettoyage mises à disposition.

3-4-2) Formations habilitation électrique

Des formules de E-learning sont disponibles avec des regroupements pour la partie pratique

Les surfaces de contact sur les matériels pédagogiques utilisés seront décontaminés après chaque emploi)

3-4-3) Formations amiante

Des dispositions spécifiques de décontamination renforcée des masques et des équipements ont été mises en place avec 3 niveaux de décontamination successifs assurant une sécurité maximale pour les stagiaires.

Les procédures spécifiques d'habillage, de déshabillage, décontamination ainsi que les exercices pratiques ont également été adaptés pour assurer une totale sécurité sanitaire au stagiaires.

3-4-4) Formations échafaudage, travail en hauteur

Ces formations impliquant des contacts répétés avec les équipements de travail, des gants seront systématiquement utilisés et les exercices seront effectués pour obtenir une distanciation sociale de 1 m.

Les gestes barrières et plus particulièrement le lavage des mains resteront obligatoires après enlèvement des gants.

3-4-5) Formations Sauveteur Secouristes du Travail (SST)

Les formations de recyclage SST sont effectuées conformément au protocole défini par l'INRS

Pour la mise en œuvre de ces formations il est exceptionnellement possible d'éviter le contact physique entre les stagiaires. En effet, la formation est destinée à des personnes déjà certifiées, qui ont réalisé l'apprentissage des gestes de secours lors de leur formation initiale.

Les gestes techniques et conduites à tenir seront être revus sans mise en pratique en respectant les règles des protocoles de déconfinement. Les évaluations des compétences se feront en demandant au candidat de formuler oralement ses actions : « voilà ce que j'observe, donc je ferais telle ou telle action... »

3-5) Locaux administratifs

La présence et la circulation dans les locaux administratifs sont interdites aux stagiaires. La remise et la récupération de documents se feront uniquement par le formateur, les documents seront individualisés, un stylo sera remis à chaque stagiaire.

L'envoi par e-mail sera privilégié en remplacement de la remise de documents papier.

Un sens de circulation sera établi et dans les couloirs des sites, les règles de circulation seront rappelées par le formateur, il sera nécessaire de s'y conformer pour faciliter le respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes.

3-6) Pauses

Afin d'éviter les rassemblements importants de personnes lors des pauses du matin et de l'après midi, celles-ci seront décalées selon un planning défini par le responsable de centre. Pour éviter les regroupements, les salles de pause seront temporairement condamnées., l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et fontaines à eau est interdite jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, nous vous invitons à prévoir vos bouteilles d'eau individuelles et thermos de boisson chaude personnels.

Nous invitons les stagiaires à marquer leurs bouteilles d'eau avec leurs initiales.

Il est autorisé de fumer à l'extérieur du site dans les endroits prévus à cet effet à la condition de respecter les gestes barrières et de ne pas jeter ses mégots par terre mais dans le cendrier situé dans la zone fumeur.

3-7) Restauration

L'apport de viennoiserie pour l'ensemble du groupe et manger dans les salles est interdit. Les restaurants étant encore fermés et les salles de pause étant temporairement condamnées pour éviter les regroupements, nous demandons aux stagiaires de prévoir à l'avance un déjeuner froid. Sur certains sites, les boulangeries proposent des salades ou des sandwiches. La prise du déjeuner devra être réalisée seul, à bord de son véhicule personnel ou à l'extérieur du site.

3-8) Cas de suspicion de COVID 19 chez un stagiaire

Dans le cas où le formateur, compte tenu des symptômes constatés, pense que le stagiaire est susceptible d'être atteint du COVID 19, ou si le stagiaire lui-même pense qu'il a les symptômes du COVID 19, une prise de température lui sera proposée. Un isolement dans une pièce dédiée sera effectué. Selon la gravité et dans le cadre d'un dialogue avec le stagiaire, il lui sera proposé de retourner à son domicile, le 15 pourra être appelé pour les cas graves.

**LE RESPECT STRICT DE CES CONSIGNES PERMETTRA DE CONSERVER VOTRE SANTE ET
CELLE DES AUTRES**